



## CONSEIL GENERAL

POSTULAT (art. 53 ss RCG)

« Les postulats ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général » (art. 53, al. 2 RCG)

Formulaire de dépôt

Auteurs : Monsieur Alexandre Dupasquier & Madame Pascale Spicher

### **Titre : Formation d'apprentis agent d'exploitation par les services techniques communaux**

Le Conseil communal est invité à

- Etudier la possibilité que nos services techniques forment des apprenti-e-s AFP Employé-e-s d'exploitation ou CFC Agent-e d'exploitation ;
- définir les mesures à prendre pour encadrer ces apprenti-e-s.

### **Développement :**

L'agent ou l'agente d'exploitation préparent les travaux de nettoyage, d'entretien et de contrôle des bâtiments confiés aux équipes d'entretien et de nettoyage : écoles, homes, immeubles locatifs, station d'épuration, bâtiments administratifs et techniques, etc. Ils assurent la maintenance et le maintien en bon état des installations techniques (service conciergerie), des aménagements extérieurs et des infrastructures (service voirie des routes, chemins, places, parcs et espaces verts).

Notre commune de 12'500 habitants possède des services techniques performants, assurant la bonne marche des installations utiles et nécessaires à son fonctionnement. La STEP, la déchetterie, les écoles, les parcs et jardins, la voirie, ... sont des services au sein desquels des employé-e-s compétent-e-s travaillent pour le bien commun. Une commune d'une telle envergure pourrait se donner les moyens de motiver son personnel à former des apprenti-e-s agent ou agente d'exploitation du niveau Attestation Fédérale de formation Professionnelle (AFP) sur deux années et/ou du niveau Certificat Fédéral de Capacités (CFC) sur trois ans.

Plusieurs employé-e-s de la commune nous ayant manifesté l'envie à s'investir dans un tel projet, nous demandons à ce que la possibilité d'encadrer de tels/telles apprenti-e-s soit étudié par le Conseil communal, son administration et ses services techniques.

Dupasquier Alexandre



Spicher Pascale



**A remplir par le Secrétariat communal**

Déposé au Secrétariat, le 10.11.2017

N° d'ordre : 015

Dicastère : .....

Transmis le\* : .....

\*Date à partir de laquelle court le délai (6 mois) de réponse du Conseil communal